



PRÉFET DE L'AUDE

**Le titre de maître-restaurateur permet de reconnaître l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité.**

**Ce titre est délivré sous conditions de diplômes et/ou d'expérience professionnelle, et le respect de critères de qualité validé par un audit externe.**

DEMANDE DE TITRE DE MAITRE-RESTAURATEUR

**Formulaire à adresser en un exemplaire à :**

Préfecture de l'Aude  
BELPAG  
52, rue Jean Bringer  
11836 - CARCASSONNE Cédex 9

ETABLISSEMENT (dans lequel l'activité est exercée) :

Enseigne du restaurant : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Si l'entreprise est de forme sociale :

Raison sociale de la société : .....

Adresse du siège social : .....

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Fonction au sein de l'établissement : .....

IDENTITE DU CUISINIER (si le cuisinier n'est pas le candidat au titre de maître-restaurateur)

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Fonction au sein de l'établissement : .....

Fait à ....., Le .....

Nom et signature du demandeur

ANNEXE 1 – Conditions requises pour l'obtention du titre de maître-restaurateur
---

Pour obtenir le titre de maître-restaurateur, le dirigeant du fonds de commerce de restauration doit justifier de l'une des conditions suivantes :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

	Etre titulaire du brevet professionnel, du baccalauréat professionnel ou d'une certification de niveau IV ou supérieure enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
	Etre titulaire du CAP, du BEP ou d'une certification de niveau V enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) + expérience professionnelle de 5 ans en qualité de dirigeant Ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration
	Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans en qualité de dirigeant Ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, s'il n'est titulaire d'aucune qualification
	Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans en qualité de dirigeant Ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, s'il n'est titulaire d'aucune qualification + activité sous le contrôle technique, effectif et permanent d'un cuisinier détenant un diplôme lui permettant d'exercer le métier de cuisinier (avec condition d'expérience professionnelle de 5 ans pour les diplômés de niveau V)

ANNEXE 2 – Attestation sur l'honneur du chef d'entreprise de l'acquittement des cotisations fiscales  
ou sociales exigibles

Mme/M. : .....

Agissant en son nom personnel ou, s'il y a lieu, pour le compte de la société : .....  
.....

En qualité de : .....

Certifie sur l'honneur que l'entreprise ne connaît actuellement aucun retard du point de vue  
de ses obligations fiscales, sociales et environnementales.

Fait à ....., Le.....

Nom et signature du demandeur

### **Pièces à joindre obligatoirement à la demande :**

- justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (**extrait K-Bis de moins de trois mois**),
- **justificatifs des diplômes, titres, certificats du dirigeant ou, le cas échéant, du cuisinier référent,**
- **justificatifs de l'expérience professionnelle du dirigeant et/ou du cuisinier référent, le cas échéant,**
- les annexes et le formulaire de demande du présent document,
- **le rapport d'audit réalisé par un organisme certificateur agréé mentionné sur la liste établie par arrêté ministériel du 19 janvier 2008<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Les organismes certificateurs agréés sont les suivants :ACERBOIS ; ACERMI ; ACQPA ; ADAL ; ADF ; AFAQ-ASCERT International ; AFCAB ; AFG ; AFNOR Certification ; AOQC Moody France ; ASQUAL ; AUCERT ; bureau Veritas SA ; BVQI ; CEBTP ; CEKAL ; CERTIFER ; CERTIQUAL ; CETEHOR ; CNPP ; CSTB ; CTBA ; CTC ; DWS ; ECOCERT SAS ; Excel Certification ; FIB ; GQS ; INERIS ; ITR ; Label qualité ; LNE ; OCMS ; OFC ; OGBTP ; OPHIS ; PHARE Hôtels ; PROMOTELEC ; Qualité-France SA ; QUALITEL ; SGS ICS SAS ; SNJF ; UTAC . Pour plus d'information : <http://www.pme.gouv.fr/maitre restaurateur/organismes.php>